

SITUATION ANNUELLE DE SICAV AVENIR**EXERCICE CLOS AU 31/12/2009****RAPPORT GENERAL U COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV-AVENIR» pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.307.629, un actif net de D : 1.303.375 et un bénéfice de D : 210.996, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société «SICAV-AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

**Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres			
	4	928 843	795 787
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		372 159	373 458
Obligations et valeurs assimilées		499 604	365 983
Titres OPCVM		57 080	56 346
Placements monétaires et disponibilités		378 191	359 959
Placements monétaires	6	367 000	350 040
Disponibilités		11 191	9 919
Créances d'exploitation		-	131
Autres actifs		595	595
TOTAL ACTIF		1 307 629	1 156 472
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	4 254	4 124
TOTAL PASSIF		4 254	4 124
ACTIF NET			
Capital	10	1 271 043	1 116 873
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		22	8
Sommes distribuables de l'exercice		32 310	35 467
ACTIF NET		1 303 375	1 152 348
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 307 629	1 156 472

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 Décembre	
		2009	2008
Revenus du portefeuille-titres	5	35 910	37 697
Dividendes		14 989	20 417
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 921	17 280
Revenus des placements monétaires	7	10 641	10 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		46 551	47 819
Charges de gestion des placements	9	(13 559)	(12 970)
REVENU NET DES PLACEMENTS		32 992	34 849
Autres charges		(28)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 964	34 849
Régularisation du résultat d'exploitation		(654)	618
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		32 310	35 467
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		654	(618)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		173 902	(70 123)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 520	91 904
Frais de négociation		(390)	(649)
RESULTAT DE L'EXERCICE		210 996	55 981

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31 Décembre	
	2009	2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	210 996	55 981
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	32 964	34 849
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	173 902	(70 123)
Frais de négociation de titres	4 520	91 904
	(390)	(649)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(35 451)	(32 297)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(24 518)	16 767
Souscriptions		
- Capital	3 175	24 507
- Régularisation des sommes non distribuables	185	2 162
- Régularisation des sommes distribuables	31	675
Rachats		
- Capital	(23 524)	(9 614)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 698)	(615)
- Régularisation des sommes distribuables	(687)	(348)
VARIATION DE L'ACTIF NET	151 027	40 451
ACTIF NET		
En début de période	1 152 348	1 111 897
En fin de période	1 303 375	1 152 348
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	23 217	22 901
En fin de période	22 794	23 217
VALEUR LIQUIDATIVE	57,181	49,634
TAUX DE RENDEMENT	18,28%	5,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 30 Novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement « SICAV BDET ».

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 928.843 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		313 777	372 159	28,55%
Actions, valeurs assimilées & droit rattachés admis à la cote		313 777	372 159	28,55%
<u>Actions</u>				
BT	600	53 294	58 170	4,46%
SOMOCER	4 250	15 673	7 935	0,61%
SIPHAT	1 400	35 594	25 256	1,94%
POULINA	1 448	8 616	10 137	0,78%
SOTETEL	500	11 390	7 667	0,59%
ELECTROSTAR	400	5 513	3 060	0,23%
ASSAD	5 500	20 887	68 525	5,26%
TUNISIE LEASING	116	1 550	2 916	0,22%
SITS	10 072	25 758	36 068	2,77%
SOTRAPIL	1 000	28 925	10 656	0,82%
ESSOUKNA	4 300	22 625	23 147	1,78%
TUNIS AIR	7 367	23 078	18 314	1,41%
ADWYA	6 646	22 293	55 866	4,29%
TPR	2 250	8 495	12 602	0,97%
SPDIT	1 000	6 050	6 037	0,46%
ARTES	800	8 264	9 667	0,74%
TUNINVEST SICAR	600	8 104	6 979	0,54%
UIB	500	7 665	9 155	0,70%
<u>Droits</u>				
SITS DS	2	0	0	0,00%
TUNISAIR DA	11	3	2	0,00%
Titres OPCVM		56 564	57 080	4,38%
SICAV L'EPARGNANT	554	56 564	57 080	4,38%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		488 569	499 604	38,33%
Obligations de sociétés		488 569	499 604	38,33%
AIL 2005	700	14 000	14 275	1,10%
AIL 2009-1	500	50 000	52 215	4,01%
CIL 2004/2	500	10 000	10 422	0,80%
AMEN BANK 2009 B	500	50 000	50 545	3,88%
BTE 2009	1 000	100 000	101 231	7,77%
UTL 2004	700	42 000	43 772	3,36%

GL 2004/1	750	15 000	15 841	1,22%
OCA ATTIJARI	1 512	7 569	7 837	0,60%
BH SUB 2007	1 000	100 000	100 294	7,69%
BNA 2009 SUB	1 000	100 000	103 172	7,92%
TOTAL		858 910	928 843	71,26%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2008	904 375	6 423	(115 011)	795 787	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	63 991			63 991	
Titres OPCVM	230 406			230 406	
Obligations	300 000			300 000	
Cessions de l'exercice					
Actions	(238 860)			(238 860)	4 076
Titres OPCVM	(230 002)			(230 002)	444
Remboursement de l'exercice					
Annuités des obligations	(171 000)			(171 000)	
Variation des plus ou moins value portefeuilles sur titres			173 902	173 902	
Variation des intérêts courus sur obligations		4 619		4 619	
Soldes au 31 décembre 2009	858 910	11 042	58 891	928 843	4 520

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice un montant de D: 35.910, contre D: 37.697 au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

	2009	2008
Dividendes		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	14 037	19 256
- des titres OPCVM	952	1 161
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	20 921	17 280
TOTAL	35 910	37 697

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 367.000 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placement employés en bons de trésor (3,85%)	25 101	25 535	1,96%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	19 299	19 450	1,49%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	250 889	252 124	19,34%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	19 519	19 593	1,50%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	50 279	50 298	3,86%
TOTAL	365 087	367 000	28,16%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 10.641, contre D : 10.122 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	2009	2008
Intérêts des placements employés en bons du trésor	4 956	6 303

Intérêts des comptes à terme	5 685	3 819
TOTAL	10 641	10 122

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 décembre 2009 un solde de D: 4.254, contre D : 4.124 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2009	2008
Gestionnaire	1 114	983
Dépositaire	3 140	3 141
<u>Total</u>	<u>4 254</u>	<u>4 124</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève à la clôture de l'exercice à D: 13.559 contre D: 12.970 au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2009	2008
Rémunération du gestionnaire	12 379	11 787
Rémunération du dépositaire	1 180	1 183
<u>Total</u>	<u>13 559</u>	<u>12 970</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	1 116 873
Nombre de titres	23 217
Nombre d'actionnaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	3 175
#VALEUR!	66
Nombre d'actionnaires entrants	1

Rachats effectués

Montant	(23 524)
Nombre de titres rachetés	(489)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	173 902
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	4 520
Frais de négociation	(390)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 513)

Capital au 31-12-2009

Montant	1 271 043
Nombre de titres	22 794
Nombre d'actionnaires	21

Note 11 : Autres informations**11.1. Données par action et ratios pertinent**

<u>Données par action</u>	2009	2008	2007	2006	2005
Revenus des placements	2,042	2,060	1,961	1,961	1,609
Charges de gestion des placements	(0,595)	(0,559)	(0,544)	(0,528)	(0,501)
Revenus net des placements	1,447	1,501	1,417	1,433	1,109
Autres charges	(0,001)	-	-	-	(0,010)
Autres produits	-	-	-	0,019	0,021
Résultat d'exploitation (1)	1,446	1,501	1,417	1,451	1,120
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,029)	0,027	0,006	-	(0,005)
Sommes distribuables de l'exercice	1,417	1,528	1,423	1,451	1,115

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	7,629	(3,020)	(3,058)	5,559	1,134
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,198	3,958	2,508	(1,792)	0,741
Frais de négociation	(0,017)	(0,028)	(0,031)	(0,050)	(0,041)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	7,810	0,910	(0,581)	3,717	1,834
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,257	2,411	0,835	5,168	2,954
Résultat non distribuable de l'exercice	7,810	0,910	(0,581)	3,717	1,834
Régularisation du résultat non distribuable	(0,154)	0,067	0,008	-	(0,027)
Sommes non distribuables de l'exercice	7,656	0,977	(0,573)	3,717	1,807
Valeur liquidative	57,181	49,634	48,552	49,153	45,100
Ratios de gestion des placements					
Autres charges / actif net moyen	1,11%	1,14%	1,11%	1,12%	1,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-	-	-	-	0,02%
	2,65%	3,11%	2,91%	3,08%	2,51%

11.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Depuis la constitution de la société, la gestion de la SICAV AVENIR (EX- SICAV BDET) a été confiée à la Banque de Développement Economique de Tunisie "BDET". Cette gestion a été transférée à compter du 1er décembre 2000 à la société d'intermédiation en Bourse de la Société Tunisienne de Banque "STB-CAPITALIS" "EX BDET-CAPITALIS" puis à la société "STB MANAGER" à compter du 20 décembre 2002. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes supportés auparavant par la SICAV, sont désormais pris en charge par le gestionnaire actuel.

La Société Tunisienne de Banque "STB", assure les fonctions de dépositaire, moyennant une rémunération de D: 1.000 HT par an.